

Conditions Générales de Vente

Perspective Pole

Les présentes conditions de vente sont conclues d'une part par Mmes Claire Le Gourriérec et Charlotte Sophie Agustoni (dénommé ci-après « Perspective Pole »), détentrices de la marque « Perspective Pole », agissant en leur qualité pour agir au nom et pour le compte de la société simple Perspective Pole et, d'autre part, par toute personne physique ou morale souhaitant procéder à un achat via le site internet perspective-poleshooting.ch dénommée ci-après « le ou la client·e » ou « le ou la participant·e »

Article 1. Relation contractuelle entre les parties

Article 1.1 Acceptation

Les présentes conditions de vente visent à définir les relations contractuelles entre Perspective Pole et le ou la client·e et les conditions applicables à tout achat effectué par le biais du site internet perspective-poleshooting.ch. L'achat d'un service à travers le présent site implique une acceptation sans réserve par le ou la client·e des présentes conditions de vente dont le ou la cliente reconnaît avoir pris connaissance préalablement à son inscription.

Article 1.2 Capacité juridique

Le ou la client·e, majeur·e, reconnaît avoir la pleine capacité juridique, lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions générales de ventes.

Article 1.3 Mineurs

Si le ou la participant·e est mineur·e, son/sa représentant·e légal·e reconnaît avoir la capacité juridique nécessaire et s'engage en son nom. L'inscription d'un·e mineur·e n'est valable qu'avec la gestion directe par le ou la représentant·e légal·e, qui doit cocher la case de validation spécifique lors de l'inscription.

Article 1.4 Usage non-concurrentiel

Avant toute transaction, le ou la client·e déclare d'une part que l'achat de service sur le site perspective-poleshooting.ch n'est pas dans un but concurrentiel.

Article 1.5 Modifications

Perspective Pole conserve la possibilité de modifier à tout moment les présentes conditions de ventes, afin de respecter toute nouvelle réglementation ou dans le but d'améliorer l'utilisation de son site. De ce fait, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de l'achat par le ou la client·e.

Article 2. Services proposés

Article 2.1 Shooting

Les services proposés sont ceux qui figurent sur le site de Perspective Pole (perspective-poleshooting.ch), dans la limite des places disponibles selon indication au moment de la pré-inscription. La participation au Shooting est nominative et ne peut être échangée. Chaque service est présenté sur le site internet sous forme d'un descriptif reprenant les principales

caractéristiques techniques de l'événement (lieu et adresse, durée du shooting, matériel mis à disposition, nombre de places disponibles, règlement, nom du ou de la photographe, nombre de photo comprises).

Les conditions de livraison, d'accès et de conservation des images sont définies à l'Article 2.6 ci-dessous.

Article 2.2 Excursion

Les services proposés sont ceux qui figurent sur le site perspective-poleshooting.ch, dans la limite des places disponibles selon indication au moment de la pré-inscription.

La participation à l'Excursion est nominative et ne peut être échangée. Chaque service est présenté sur le site internet sous forme d'un descriptif reprenant les principales caractéristiques techniques de l'événement (lieu et adresse, durée de l'excursion, nuit et repas inclus si tel est le cas, matériel mis à disposition, organisation du transport si inclus, nombre de places disponibles, modalités de paiement, nom du ou de la photographe, nombre de photo comprises).

Les conditions de livraison, d'accès et de conservation des images sont définies à l'Article 2.6 ci-dessous.

Article 2.3 Transport

Le transport n'est pas compris dans le prix des Shootings. Il revient à chaque participant·e de se rendre sur le lieu du Shooting par ses propres moyens. Un groupe WhatsApp sera créé à l'occasion de chaque Shooting afin de permettre aux participant·e-s de covoiturer ou d'effectuer le voyage ensemble sans obligation.

Lors des Excursions, la fiche technique de l'événement précise si le transport est inclus et de quel type il s'agit. Le prix du transport est alors inclus dans le prix global de l'excursion.

Article 2.4 Politique d'annulation et délai de rétractation par le ou la client.e

Toute inscription aux Shootings et Excursions organisés par Perspective Pole est considérée comme ferme et définitive. Le règlement intégral vaut validation de l'engagement. Cependant, une exception est accordée pour les annulations intervenant plus de 30 jours calendaires avant la date de l'événement :

- Si le ou la client·e annule sa participation au moins 30 jours avant la date principale de l'événement, il/elle a droit à un remboursement intégral.
- Passé ce délai de 30 jours, aucun remboursement n'est accordé en cas de désistement, d'empêchement personnel ou d'absence, sauf les exceptions médicales ou de cession de place détaillées ci-après.

Article 2.4.1. Exceptions (motifs médicaux, cessions)

Motif médical : Un remboursement ou un avoir sera proposé uniquement en cas de problème médical attesté par un certificat médical. Le certificat doit couvrir explicitement la date de l'événement et doit être transmis à Perspective Pole au plus tard avant 18h la veille de l'événement. Tout certificat reçu après ce délai ne pourra être pris en compte, sauf impossibilité objectivement justifiée.

Cession de place : Le ou la Client·e peut proposer une cession de sa place à un·e tiers, sous réserve de l'accord préalable de Perspective Pole Shooting et du respect des conditions d'inscription par le ou la remplaçant·e.

Article 2.4.2. Engagement sur les dates (date principale et date de secours)

Lors de l'inscription, le ou la participant·e prend connaissance et accepte la date de secours associée à l'événement.

le ou la participant·e s'engage formellement à être disponible tant à la date principale qu'à la date de secours. Si l'événement est déplacé sur la date de secours (notamment pour cause de météo), Perspective Pole Shooting se réserve le droit d'ajuster certains éléments logistiques (lieu exact, horaires) pour garantir la tenue du shooting.

Une absence à la date de secours est soumise aux mêmes conditions d'annulation fermes que la date principale.

Cas sans date de secours : Pour d'autres événements, aucune date de secours n'est prévue. Cette information est clairement indiquée dans la fiche d'information de l'événement (« Événement sans date de Backup »). Dans ce cas, l'engagement du/de la client·e ne porte que sur la date principale.

Si l'événement doit être annulé par Perspective Pole (météo, imprévu) et qu'aucune date de secours n'était prévue, les options de remboursement ou d'avoir décrites ci-dessous s'appliquent automatiquement.

Le ou la participant·e reconnaît avoir pris connaissance, avant validation de son inscription, de la présence ou de l'absence d'une date de secours pour l'événement choisi.

Article 2.5 Annulation par Perspective Pole

Dans l'éventualité où Perspective Pole serait contraint d'annuler l'événement (météo défavorable, imprévu majeur, force majeure, nombre minimum de participant·e·s requis non-atteint) :

Les participant·e·s auront le choix entre :

1. Un remboursement intégral des sommes versées sous 30 jours ouvrables.
2. Un avoir d'une valeur équivalente, valable 12 mois, pour un futur Shooting ou Excursion.

La décision devra être communiquée par le ou la client·e sous 7 jours suivant l'annonce de l'annulation. À défaut, un avoir sera automatiquement émis.

Aucune indemnité supplémentaire ne pourra être réclamée pour les frais annexes (transport, hébergement, etc.).

Note terminologique : Dans le présent document, le terme « date de secours » désigne la « date de Backup » telle qu'elle peut être mentionnée sur le site internet et les supports de communication de Perspective Pole. Les deux termes ont la même valeur contractuelle.

Article 2.6 Conditions de participation au Shooting / Excursion

La participation aux Shootings et Excursions organisés par Perspective Pole Shooting est strictement conditionnée au respect des présentes règles. Toute inscription vaut acceptation sans réserve de ces conditions.

Le ou la participant·e doit se présenter 15 minutes avant l'heure de début officielle du Shooting ou du départ de l'Excursion. La participation au briefing de sécurité est impérative pour tous. En cas de retard, l'équipe Perspective Pole se réserve le droit de refuser l'accès au briefing et, par conséquent, la participation à l'événement pour des raisons de sécurité. Si l'accès est autorisé malgré le retard, le temps de pratique sera réduit d'autant, sans possibilité de prolongation ni de remboursement partiel.

Article 2.6.1 Charte de bonne conduite et respect du matériel

Le ou la participant·e s'engage à respecter strictement les règles suivantes, constituant la « Charte Perspective Pole » :

- **Sécurité et intégrité du matériel** : Le ou la participant·e s'engage à utiliser le matériel (barres, tapis, accessoires) avec soin et à respecter les consignes de sécurité, notamment l'interdiction de porter des bijoux (montres, bracelets) durant la pratique. Toute dégradation volontaire ou négligente du matériel pourra entraîner une facturation des réparations, tandis que le non-respect des consignes de sécurité exposera le ou la participant·e à une exclusion immédiate.
- **Respect des lieux** : Le ou la participant·e s'engage à respecter les locaux accueillant l'événement et à les laisser dans l'état où ils ont été trouvés.
- **Accès à la barre** : Seuls les participant·e·s inscrit·e·s sont autorisé·e·s à monter sur la barre. Les accompagnant·e·s éventuels doivent rester à distance de sécurité de l'installation.
- **Niveau de pratique** : Le ou la participant·e s'interdit de tenter des figures ou mouvements dépassant son niveau déclaré lors de l'inscription ou jamais travaillés auparavant. L'équipe se réserve le droit de refuser l'accès à la barre ou d'exclure tout·e participant·e mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui par une surestimation de ses capacités.
- **Comportement et inclusivité** : Les comportements irrespectueux, injurieux, raciste, homophobe, grossophobes ou autre propos visant à mettre mal à l'aise ou dénigrer les participant·e·s ou membres de l'équipe ne sont pas tolérés et peuvent donner suite à une exclusion sans remboursement ainsi qu'à l'exclusion des prochains événements.

Article 2.6.2 Aptitude et santé

En s'inscrivant sur le site perspective-poleshooting.ch, le ou la participant·e certifie sur l'honneur être physiquement apte à la pratique de la pole dance et de la danse, activités sportives exigeantes. La participation est strictement interdite aux personnes faisant l'objet d'une contre-indication médicale (certificat médical attestant d'une incapacité à pratiquer le sport).

L'accès est refusé à toute personne si son comportement ou son état est jugé inadapté à l'activité, notamment en cas de suspicion de consommation d'alcool ou de substances psychotropes.

Article 2.6.3 Assurance accident et responsabilité civile

Le ou la participant·e déclare et assume être titulaire d'une assurance civile et accidents en cours de validité et la renseigner lors de son inscription. Perspective Pole décline toute responsabilité en cas de blessure résultant d'une pratique non conforme aux consignes ou d'une condition physique inadéquate.

Article 2.7 Nombre, livraison, accès et conservation des Photos

Les photos prises lors du Shooting seront envoyées par le ou la photographe dans un délai dépendant de leur taux d'occupation. Elles sont accessibles via une galerie en ligne sécurisée pour une durée limitée (généralement d'une à quatre semaines). Passé ce délai, les liens expirent automatiquement. Il appartient à chaque participant·e de télécharger et sauvegarder ses images dans ce délai.

Article 2.7.1. Prestation photographiques

Le forfait de base inclut un nombre de photos défini pour chaque événement (généralement 5 par participant·e-s), ainsi qu'un traitement numérique de l'ensemble des images (photos incluses et photos supplémentaires) sélectionnées.

Article 2.7.2. Qualité, Retouches et liberté artistiques

Les photographes partenaires sont tenus à une obligation de moyens dans l'exécution de leur travail. Le traitement standard inclus dans le forfait comprend, à la discrétion du ou de la photographe et dans le respect de son style : des corrections techniques ainsi que les retouches légères d'hygiène, de décence et de nettoyage de l'image.

Aucune demande de modification excessive, irréaliste ou altérant l'intégrité artistique des photos ne pourra être exigée. Le ou la photographe conserve une liberté artistique totale et se réserve le droit de refuser toute demande contraire à son éthique professionnelle ou à son identité visuelle, sans avoir à justifier sa décision.

Toute demande allant au-delà du traitement standard (modifications morphologiques, changements de décor, retouches avancées) est considérée comme spécifique. Elle est laissée à la libre appréciation du ou de la photographe et, si acceptée, sera facturée sur devis envoyé par le ou la photographe.

Article 2.7.3. Responsabilité et conservation des images

Les images seront accessibles via une galerie en ligne sécurisée le temps que le ou la client·e choisit et télécharge les photos. Passé ce délai, les liens de téléchargement expireront automatiquement et les fichiers ne seront plus accessibles. Il appartient à chaque participant·e de télécharger et sauvegarder ses images dans ce délai.

Perspective Pole et ses partenaires photographes déclinent toute responsabilité en cas de perte de données résultant :

- D'un téléchargement effectué après l'expiration de la période d'accès ;
- D'une mauvaise manipulation lors du téléchargement ou de la sauvegarde par le ou la participant·e (fichier corrompu, support défectueux, perte du disque dur). Il appartient

à chaque participante de vérifier l'intégrité des fichiers téléchargés et d'en effectuer une sauvegarde personnelle immédiate.

Article 2.7.4. Conservation exceptionnelle

À titre de réciprocité pour les participantes ayant signé le « Contrat de droit à l'image », Perspective Pole s'engage à conserver les fichiers dans la mesure du raisonnable. Toutefois, cette conservation est fournie « en l'état » et sans garantie de pérennité absolue. Perspective Pole ne saurait être tenue responsable en cas de perte définitive des fichiers due à des causes indépendantes de sa volonté, telles que : corruption de données, défaillance matérielle imprévisible, obsolescence des formats de fichiers, sinistre (incendie, inondation) ou force majeure. Aucune indemnité ne pourra être réclamée dans ces cas de figure.

Article 3. Tarifs

Le prix des Shootings/Excursion comprend l'organisation de l'événement, le coaching au cours de celui-ci, le prêt et l'utilisation du matériel de Pole, le prêt des accessoires dont Flyingdress, votre temps de passage sur la barre, le travail du ou de la photographe et le nombre de photos incluses, l'hébergement si inclus, les repas si inclus.

Pour les Shootings : Les étudiant·e·s et mineurs bénéficient d'un tarif réduit.

Pour les Excursions : Le prix est fixe et indiqué sur la fiche technique de l'événement.

Les prix figurant sur le site (perspective-poleshooting.ch) sont des prix en francs suisses (CHF). Si le paiement est effectué dans une autre devise, le taux de change et les frais de votre banque s'appliquent.

Perspective Pole se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Le prix figurant dans le mail de pré-inscription sera le seul applicable au client ou à la cliente.

3.1. Photos supplémentaires

Toute photo supplémentaire désirée par le ou la client·e est facturée 15 CHF l'unité.

Le règlement des photos supplémentaires s'effectue directement selon les modalités indiquées lors de la livraison des photos.

Article 4. Inscription et modalités de paiement

La demande d'inscription entraîne l'acceptation des présentes conditions de vente, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat.

Article 4.1 Demande d'inscription

Pour tout achat, le ou la client·e doit passer par le formulaire sur le site internet perspective-poleshooting.ch

Toutes les cases du formulaire doivent être remplies et les conditions générales de vente lues et acceptées pour que la pré-inscription soit valide :

Shooting/ Excursion souhaité avec date

Nom, prénom

Adresse e-mail si différente de celle utilisée pour l'inscription

N° de téléphone

Confirmation de la prise de connaissance de la (non)-date de Backup (date de secours)

Niveau de Pole Dance estimé

Confirmation des assurances

Remarque(s)

Cette première étape constitue la pré-inscription. A ce stade, Perspective Pole se réserve le droit de demander des précisions ou de refuser la pré-inscription sans justifications.

En cas de questions, le ou la client·e peut envoyer un mail à l'adresse suivante contact@perspective-poleshooting.ch

Article 4.2 Paiement

Après réception du mail de pré-inscription par Perspective Pole via l'unique adresse contact@perspective-poleshooting.ch le paiement du service choisi vous sera demandé. Il s'effectue via Twint ou par virement bancaire au moyen de la facture jointe au mail. Aucun paiement en espèce ne sera accepté.

Le délai standard de paiement est fixé à 5 jours après réception du mail contenant les coordonnées de paiement suite à la pré-inscription, sauf indication contraire dans le mail de confirmation (notamment pour les événements proches. Passé ce délai, la pré-inscription est caduque. Le ou la client·e devra recommencer la procédure en complétant une nouvelle fois le formulaire sur le site.

Modalités de paiement :

- Shooting : la totalité du montant est réglée en 1x.
- Excursion : le montant est réglé en 1x ou 2x. Première moitié au moment de la pré-inscription, seconde moitié 1 semaine avant l'Excursion ou totalité lors de l'inscription.

Le ou la client·e effectue le paiement via la facture QR code jointe dans le mail de pré-inscription en mentionnant Shooting, prénom.nom, date exemple : Shooting, B. Müller, 15.05.

Article 4.3 Inscription définitive et Confirmation

Perspective Pole confirmera l'inscription définitive par mail après réception du paiement correspondant. Cette inscription est définitive (cf. politique d'annulation – Article 2.4).

Article 5. Contact

Il est possible de contacter Perspective Pole soit via le compte Instagram Perspective Pole Shooting ; soit sur le site perspective-poleshooting.ch soit par email à l'adresse suivante : contact@perspective-poleshooting.ch

Article 6. Responsabilité

L'équipe Perspective Pole s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer le bon déroulement des prestations proposées. Toutefois, la société est tenue à une obligation de moyens et non de résultat.

Les différences purement subjectives d'appréciation ne constituent pas un défaut de prestation.

Article 6.1 Dommages corporels/matériels

Perspective Pole ne saurait être tenue responsable en cas d'accident, de blessure ou de tout autre dommage corporel ou matériel survenant pendant ou après l'événement, sauf en cas de faute grave ou intentionnelle de sa part. La participation à l'événement se fait sous l'entière responsabilité des participantes, sous réserve des obligations légales impératives.

Article 6.2 Images indicatives

Les images présentées sur le site et les réseaux sociaux le sont à titre illustratif et non contractuel. Elles n'engagent en rien Perspective Pole et ne garantissent pas un résultat identique le jour de l'événement, celui-ci étant dépendant de conditions géo-climatiques, saisonnières et humaines propre à chaque événement.

Article 6.3 Activité en ligne

La responsabilité de Perspective Pole ne pourra être engagée pour un dommage résultant de l'utilisation du réseau internet tel que perte de données, intrusion, virus, rupture du service, ou autres problèmes involontaires

Exception : Pour les données photographiques livrées aux clientes, les dispositions spécifiques de l'Article 2.7 prévalent sur le présent article, notamment concernant les délais de téléchargement et les obligations de sauvegarde personnelle.

Article 7. Propriété intellectuelle et droit à l'image

La marque « Perspective Pole », ainsi que l'ensemble des éléments du site perspective-poleshooting.ch (textes, images, logos, vidéos, graphismes), sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive de Mme Claire Le Gourriérec et Mme Charlotte Sophie Agustoni. Toute reproduction, exploitation, redistribution ou utilisation, même partielle, de ces éléments à quelque titre que ce soit, est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable des propriétaires.

Article 7.1. Utilisation des photos par les participant·e·s

Les participant·e·s sont autorisé·e·s à publier sur leurs réseaux sociaux personnels les photos issues des Shootings et Excursions auxquelles ils/elles ont participé, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Mention obligatoire et visible du compte officiel Perspective Pole ;
- Mention obligatoire du nom ou du compte du ou de la photographe présent·e le jour de l'événement.
- Interdiction d'utiliser ces images à des fins commerciales pour un tiers sans accord écrit.

Article 7.2. Droit à l'image et utilisation par Perspective Pole

Dans le cadre de la promotion de ses activités, Perspective Pole réalise des photographies et vidéos lors de ses événements. La diffusion de ces images est soumise à la procédure de consentement suivante en deux étapes :

1. Avant le début de chaque séance, lors du briefing d'accueil, chaque participant·e doit signer le « Contrat Cadre de Participation et de Droit à l'Image » (valable 24 mois).

Une première intention (autorisation ou refus) concernant son droit à l'image est indiquée lors de la pré-inscription en ligne. Cette indication sert uniquement à l'organisation logistique mais ne vaut pas consentement définitif. Seule la signature de ce contrat fait foi.

2. Validation explicite par sélection : Après réception de la galerie, le ou la participant·e dispose d'un délai de 7 jours pour signaler par écrit les images (photos ou extraits vidéo) qu'elle refuse de voir publiées. Seules les images pour lesquelles aucun refus n'a été exprimé dans ce délai sont réputées validées pour les usages autorisés.

En cas de refus, aucune prise de vue concernant le ou la participant·e ne sera publiée. Ce refus n'a aucune incidence sur sa participation à l'événement.

Étendue de l'autorisation : Pour les images n'ayant fait l'objet d'aucune opposition dans le délai imparti, le ou la participant·e autorise Perspective Pole à les utiliser à titre gratuit, pour une durée compatible avec les finalités promotionnelles et archivistiques de Perspective Pole, sur tous ses supports de communication (site internet, réseaux sociaux, supports imprimés, vidéos promotionnelles, presse).

Révocation : Le ou la participant·e conserve le droit de révoquer son autorisation à tout moment par demande écrite adressée à contact@perspective-poleshooting.ch. En cas de révocation, Perspective Pole Shooting s'engage à retirer les images concernées de ses canaux de diffusion dans un délai raisonnable. Cette révocation ne donne droit à aucune indemnité et ne s'applique pas aux supports imprimés déjà diffusés.

Article 8. Déclaration de protection des données

La marque Perspective Pole s'engage à préserver la confidentialité des informations fournies par le ou la client·e, qu'elle serait amenée à transmettre pour l'utilisation de certains services (cf. déclaration de protection des données).

Article 9. Droit applicable et for juridique

Le présent contrat est régi par le droit suisse. Tout litige relève de la compétence des tribunaux du canton de Fribourg (FR), sous réserve des fors impératifs prévus par la loi.